

DATE DE PUBLICATION : 5 avril 2012

Le premier sous-gouverneur,

Vu le *Code monétaire et financier*, notamment les articles L 142-8,
Vu le contrat constitutif du GIE Victoires Paiements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. Denis BEAU, directeur général des Opérations, est désigné comme représentant permanent pour représenter la Banque de France, personne morale et administrateur de droit, au Conseil d'administration du GIE Victoires Paiements.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Registre de publication officiel de la Banque de France*.

Fait à Paris, le 29 mars 2012

Anne LE LORIER